

Sites Internet et méthodes utiles à la recherche documentaire dans le domaine bancaire

<http://www.servicedoc.info/cnce>

Stéphane Cottin
stephane.cottin@gmail.com

Sciences Po Formation
Mars 2008

Plateforme professionnelle Banque Gestion de la Caisse d'Epargne

Tutorat Ecole et accompagnement dans la recherche d'informations
vendredi 21 mars 2008 (matinée 9h00-12h30)

Salle J 307

SCIENCES PO

Immeuble René Remond

13 rue de l'Université

75007 PARIS

Plan

- | | |
|-------------------------|---|
| - Liste de sites utiles | - Généralités |
| | - Banque |
| | - Bourse et services financiers |
| - Méthodes de recherche | - Une recherche sur Google |
| | - Recherches juridiques |
| | - Annexes : vocabulaire et techniques
essentiels |

Liste de sites utiles

Généralités

Moteurs et annuaire de recherche



Le principal annuaire mondial est www.dmoz.org : www.yahoo.fr, mais ce n'est pas le plus efficace (voir www.dmoz.org)

Ce qui peut troubler est que depuis quelques années, la notion d'annuaire (notamment avec Yahoo et Voila) s'est complètement fondue dans celle de moteur, et que ces principaux annuaires (ou répertoires) sont en fait des moteurs.



Mais le principal moteur de recherche est www.google.fr : il est concurrencé par MSN <http://search.msn.fr/> et Yahoo Search <http://fr.search.yahoo.com/>

Un MOTEUR est un outil permettant une recherche systématique d'une expression dans des milliards de pages web existantes et référencées par des robots.

Un ANNUAIRE est un outil permettant une recherche thématique dans les notices descriptives de milliers de sites web, réalisées par des documentalistes 'référénciers'



Plus d'informations sur le site spécialisé www.abondance.fr

Sélection de sites : Banque

[Banque des règlements internationaux - http://www.bis.org](http://www.bis.org) : nombreux rapports (en anglais)

[Banque Mondiale - http://www.worldbank.org/](http://www.worldbank.org/) (accès direct en français : <http://www.banquemondiale.org/>) nombreuses et riches bases de données

[Cyber-Banking and Law. CBL Journal](http://rechtsinformatik.jura.uni-sb.de/cbl/) Centre de recherche public Gabriel Lippmann - Univ. Sarre - <http://rechtsinformatik.jura.uni-sb.de/cbl/> (arrêté en 2005 mais contient de nombreuses études encore utiles)

Portail 'Droit en ligne' : <http://www.droitonline.com/matieres/banque.html> : Liste de liens en droit bancaire français (rapports des principales institutions juridiques relatifs au droit de la Banque)

Banque européenne d'investissement - <http://www.bei.org/>

Banque de France - <http://www.banque-france.fr/>

Jurisprudence de droit bancaire Site associatif, litiges entre banques et usagers - AFUB - <http://www.afub.org> : très nombreuses jurisprudences introuvables ailleurs.

Université de Nancy 2 Actualité du droit bancaire et du droit boursier : association européenne pour le droit bancaire en français.



<http://www.aedbf.asso.fr/>



DECOUVRIR

Banques : 800 définitions, 43 lettres-type et 21 mini-guides

[Les clés de la banque : page d'accueil](#)

[Glossaire des opérations bancaires courantes](#)

[Lexique : 800 définitions](#)

[43 lettres-type](#)

[21 mini-guides](#)



Site de la Fédération Bancaire Française [http://www.fbf.fr/Web/internet/corporatesite.nsf/\(Home\)/Launch](http://www.fbf.fr/Web/internet/corporatesite.nsf/(Home)/Launch)

Autres sites :

Afg-Asffi : Association Française de Gestion

L'AFG-ASFFI est l'organisation professionnelle représentative de l'industrie française de la gestion d'actifs financiers....

<http://www.afg.asso.fr/>

Ex - [MINEFI](http://www.minefe.gouv.fr/) devient [bercy.gouv.fr](http://www.bercy.gouv.fr) avec <http://www.minefe.gouv.fr/> d'une part et

<http://www.budget.gouv.fr/> et <http://www.comptes-publics.gouv.fr/> d'autre part

Description: Administration publique, douane, droits et démarches, économie, finances, impôt, monnaie, taxe.

Secteur bancaire et financier

- [Secteur financier](#)

- [Banque](#) :

 - http://www.minefe.gouv.fr/themes/secteur_bancaire_financier/banque/index.htm

- [Assurance](#)

- [Épargne](#)

- [Crédit](#)

- [Taux d'intérêt](#)

- [Lexique](#)

ADICECEI

ADICECEI = l'Association des Directeurs de Comptabilité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement

<http://www.adicecei.com/>

Bourse et services financiers

[Bourse de Paris](#) – (anciennement : <http://www.bourse-de-paris.fr>) maintenant :

<http://www.euronext.com/fr/>

Autorité des marchés financiers : <http://www.amf-france.org/> - (pour mémoire, le site <http://www.cob.fr/> est toujours ouvert, mais renvoie vers l'amf)

[Droit Boursier](#) - <http://www.soficom.fr/fr/index.html>

Les sites MATIF (www.matif.fr) et MONEP (www.monep.fr) ont été intégrés sur le site

www.Euronext.com

Boursilex - <http://www.boursilex.com/> , et plus généralement les sites du cabinet Berlioz sur <http://www.lexinter.net/>

En juillet 2006 la Commission européenne nous apprend que cette dernière a créé une base de données accessible via l'internet qui met à la disposition du public l'ensemble des textes législatifs nationaux mettant en application les directives communautaires sur les services financiers.

Recherche par numéro de directive

http://ec.europa.eu/internal_market/finances/actionplan/index_fr.htm

Le communiqué de presse : [http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?](http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/06/1073&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr)

[reference=IP/06/1073&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr](http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/06/1073&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr)

Quelques sites universitaires ou officiels utiles :

Les rapports des assemblées :

Sénat : <http://www.senat.fr/rapsen.html>

Assemblée Nationale : <http://www.assemblee-nationale.fr/12/documents/index-dossiers.asp> (pensez aussi aux bases des **questions parlementaires** sur les sites des deux assemblées)

Mais aussi du Conseil économique et social : http://www.conseil-economique-et-social.fr/ces_dat2/2-3based/base.htm

Du Conseil d'analyse économique : <http://www.cae.gouv.fr/>

Du CERC - Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale :

<http://www.cerc.gouv.fr/>

De la Cour des Comptes : <http://www.ccomptes.fr>

Du Conseil constitutionnel (pour les lois déferées) : <http://www.conseil-constitutionnel.fr>

Les rapports officiels en général : http://del.icio.us/tag/rapports_officiels

Via le site portail de l'administration <http://www.service-public.fr>

BRP : bibliothèque des rapports publics :

http://www.ladocumentationfrancaise.fr/brp_pages/index.shtml

Le forum de la performance (audit LOLF Minefi) <http://www.audits.performance-publique.gouv.fr>

A noter aussi le site portail "citoyen" <http://www.vie-publique.fr/> et celui "professionnel"

<http://www.service-public.fr/pro/index.html>

International

Le SSRN : Social Science Research Network <http://www.ssrn.com>

Avec notamment la branche FEN **Financial Economics Network Research Paper Series** <http://www.ssrn.com/fen/index.html> (libre)

(payant) La liste des revues économiques chez Elsevier (via Science Direct)

http://www.elsevier.com/wps/find/S04.cws_home/main

Economic Journals on the Web : <http://www.oswego.edu/~economic/journals.htm>

Finance Site List de l'université de l'OHIO : <http://fisher.osu.edu/fin/journal/jofsites.htm>

En trouver d'autres : faire, sur Google, une recherche similaire (en "related:") sur l'adresse

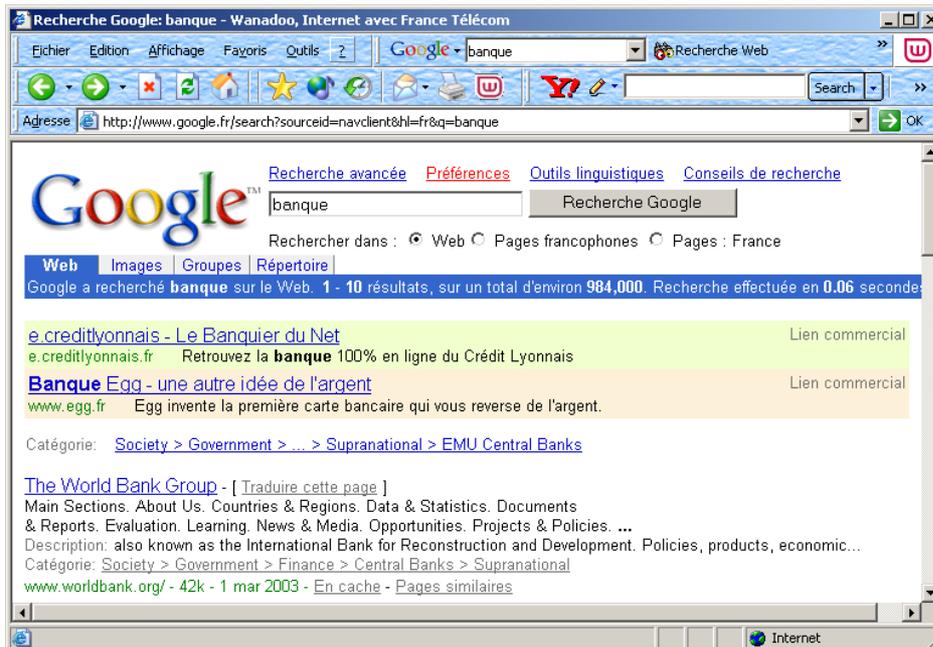
indiquée, par exemple, via le SSRN/FEN <http://www.google.com/search?num=100&hl=en&lr=&newwindow=1&q=related%3Assrn.com%2Ffen&btnG=Search>

Méthodes de recherche

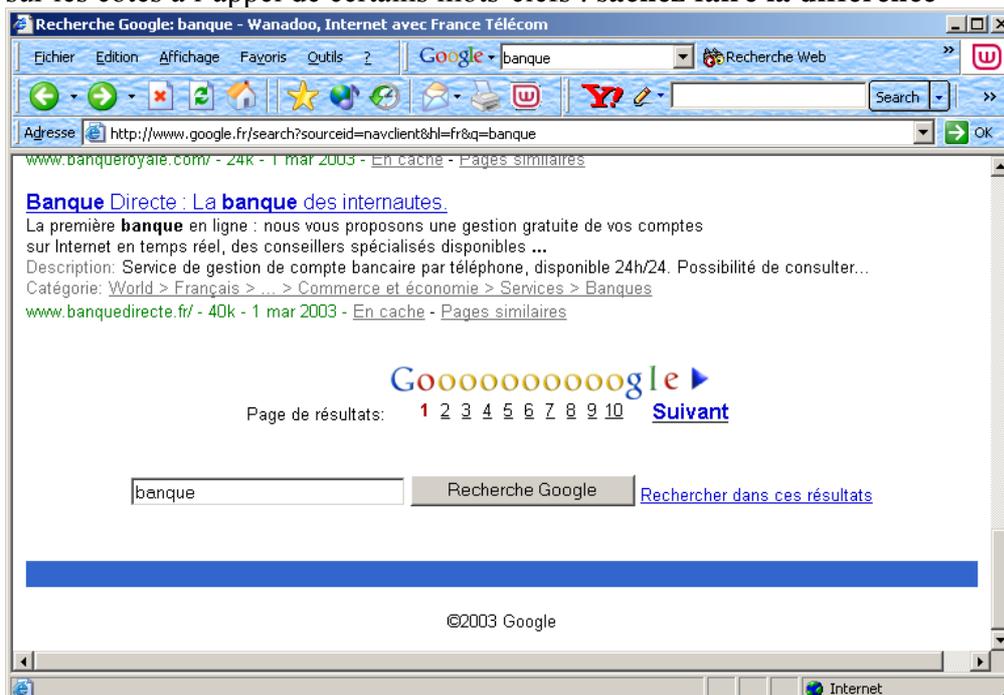
- Une recherche sur Google

Le principal moteur de recherche au monde est Google. Il référence des milliards de pages web, tenues à jour régulièrement (au mieux 48h, au pire un mois). Il contient de très nombreuses fonctionnalités utiles.

Voici par exemple une recherche simple sur le mot 'banque' dans la partie francophone de Google. Remarquez le nombre de pages trouvées : **6 850 000** au 9 décembre 2004. En mars 2003, c'était 984.000 (Google a plus que doublé son index fin 2004). En mars 2005, on a **6 380 000** résultats : la baisse s'explique par la rationalisation de l'index de google depuis le début 2005). <http://www.google.fr/search?sourceid=navclient&hl=fr&q=banque>
En mars 2006, on a 58,800,00 résultats : sans commentaire. Plus raisonnablement, on a 40.900.000 résultats en février 2007 et **31 700 000** résultats en mars 2008.



On remarque des 'liens commerciaux', sponsors du site, qui apparaissent en tête de liste ou sur les côtés à l'appel de certains mots-clefs : **sachez faire la différence**



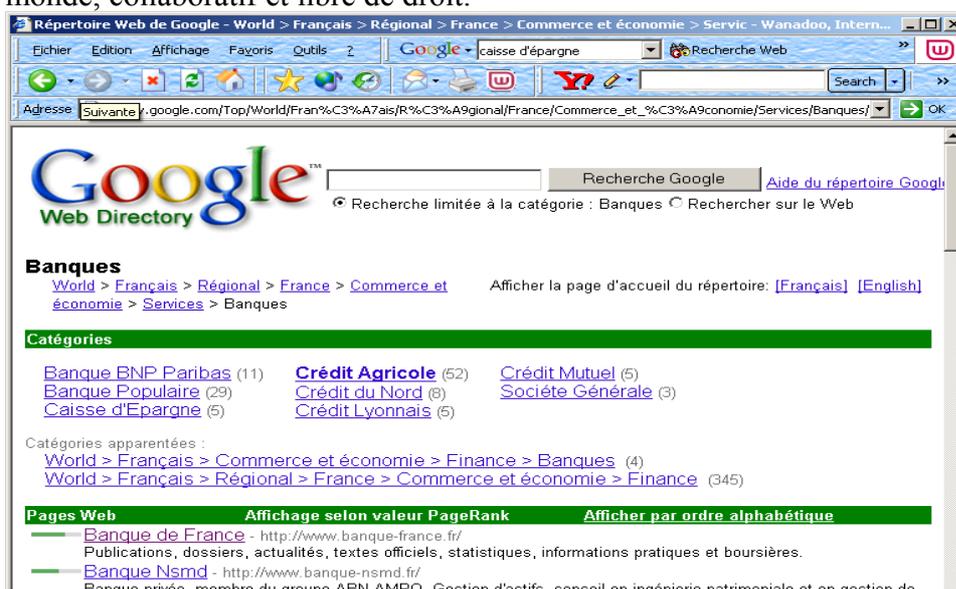
La fonction « **Pages similaires** » : offre en quelques secondes une liste de sites web du même type que celui où vous venez de trouver des informations intéressantes. Un bon moyen de faire rapidement une web-bibliographie...



L'annuaire de Google (Web directory) ou la recherche par « **Catégories** ».

http://www.google.fr/Top/World/Fran%C3%A7ais/Commerce_et_%C3%A9conomie/Services_financiers/Banques/

Il s'agit en fait de l'annuaire de DMOZ (Open Directory Project), le plus grand annuaire au monde, collaboratif et libre de droit.



La recherche documentaire juridique : rechercher du droit français



Legifrance.gouv.fr
LE SERVICE PUBLIC DE LA DIFFUSION DU DROIT

<http://www.legifrance.gouv.fr>

[Le décret n°2002-1064 du 7 août 2002](#) relatif au service public de la diffusion du droit par l'internet précise que ce service a pour objet de permettre au public d'accéder gratuitement aux données juridiques suivantes :

- 1° les actes à caractère normatif présentés, tels qu'ils résultent de leurs modifications successives :
 - a) la Constitution, les codes, les lois et les actes à caractère réglementaire émanant des autorités de l'Etat ;
 - b) les conventions collectives nationales ayant fait l'objet d'un arrêté d'extension.
- 2° les actes résultant des engagements internationaux de la France, tels qu'ils sont diffusés par ces autorités :
 - a) les traités et accords auxquels la France est partie ;
 - b) les directives et règlements émanant des autorités de l'Union européenne
- 3° la jurisprudence :
 - a) les décisions et arrêts du Conseil constitutionnel, du Conseil d'Etat, de la Cour de cassation et du tribunal des conflits ;
 - b) les arrêts de la Cour des comptes ;
 - c) ceux des arrêts et jugements rendus par les autres juridictions judiciaires et administratives, qui ont été sélectionnés selon les modalités propres à chaque ordre de juridiction ;
 - d) les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme et les décisions de la commission européenne des droits de l'homme ;
 - e) les décisions de la Cour de justice des Communautés européennes et du Tribunal de première instance des Communautés européennes.
- 4° un ensemble de publications officielles :
 - a) l'édition « lois et décrets » du Journal officiel de la République française ;
 - b) les bulletins officiels des ministères ;
 - c) le Journal officiel des Communautés européennes

Pour en savoir plus sur l'état réel des fonds documentaires publics, consultez les informations sur les liens 'contenus' dans les recherches expertes. Pour simplifier à l'extrême, on trouve les jurisprudences des cours supérieures (Cour de cassation, Conseil d'Etat) en intégralité depuis 1985, et en sélection depuis 1960. On trouve les lois et décrets depuis 1978, et tout le Journal officiel depuis 1990 (au format image depuis 1947, bientôt 1901, mais le format image ne permet que l'affichage, pas la recherche : vous avez besoin des références exactes)

ANNEXES : Vocabulaire de navigateur

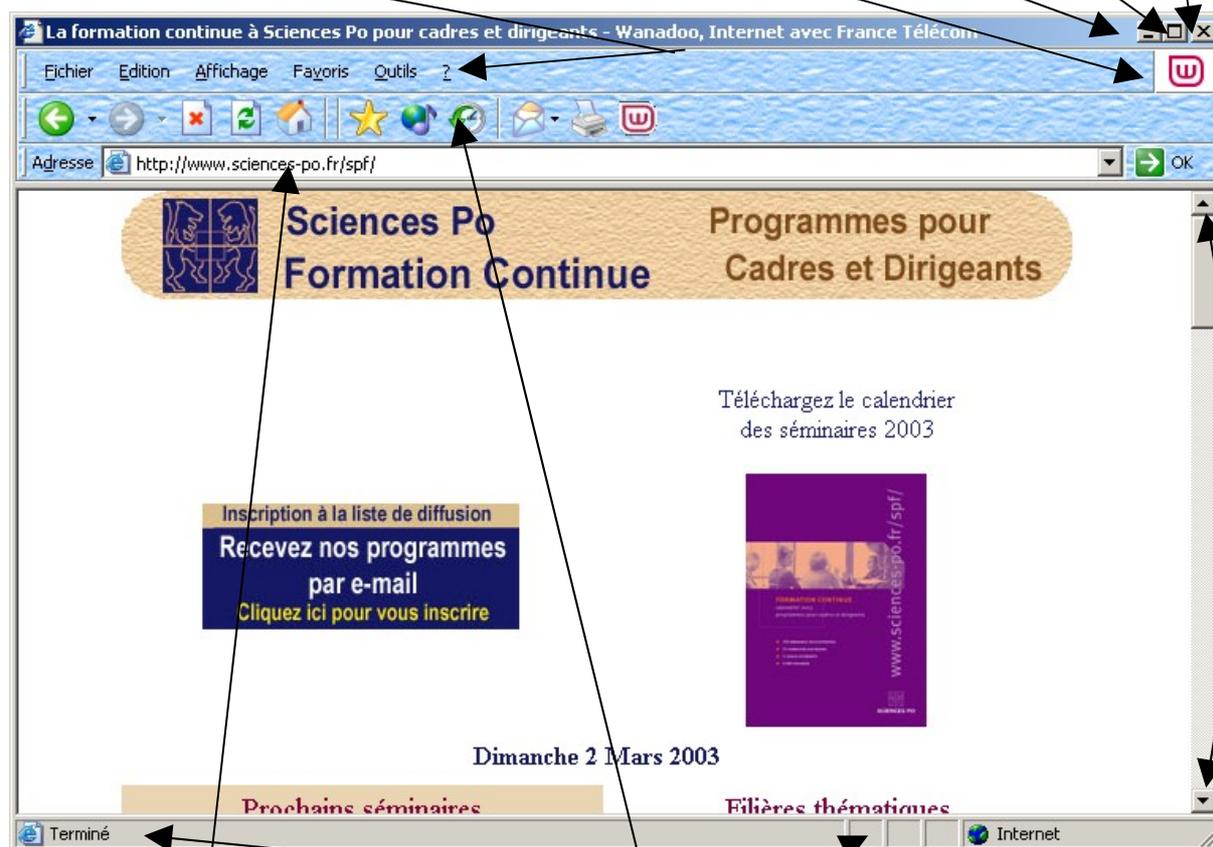
Ici une page de Microsoft Internet Explorer V.6

Barre de titre : contient le titre de la page visitée

Boutons "système" : réduire (à un bouton en bas) / agrandir ou réduire (à l'état de fenêtre) / fermer

Indicateur de fonctionnement du réseau (ici « Wanadoo »)

Barre de menu



Indicateur de sécurisation du site visité (ici non sécurisé)

Barre d'état

Barre de "Boutons" dans l'ordre : Retour (d'une page) / Avancer (d'une page) / Arrêter (le chargement de la page en cours) / Recharger (en cas de blocage) / Retour Maison /

Barre d'adresse : c'est ici qu'il faut taper l'adresse du site web que vous voulez visiter ! Pas la peine de taper "http://", c'est sous-entendu
Ensuite, taper sur la touche "ENTRÉE"

En cliquant ici, vous avez la liste des derniers sites visités (**historique** : voir aussi en tapant CTRL + H)

Barre d'ascenseur : monter et descendre la page en cours si elle dépasse de l'écran

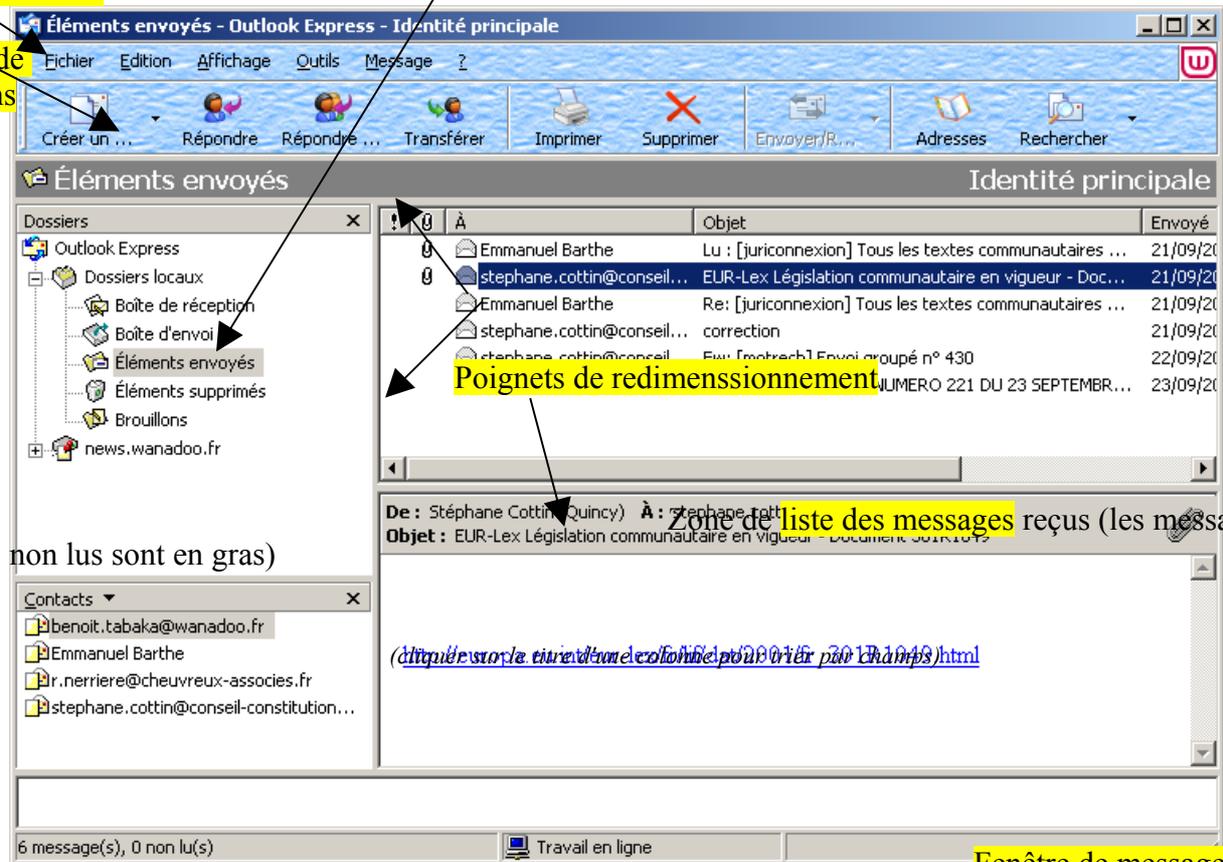
ANNEXES : Vocabulaire d'utilitaire de messagerie

(ici, l'utilitaire est Outlook Express, version 6)

Barre de titre (rappelle le titre de la rubrique sélectionnée)

Barre de menu

Barre de boutons



Poignets de redimensionnement

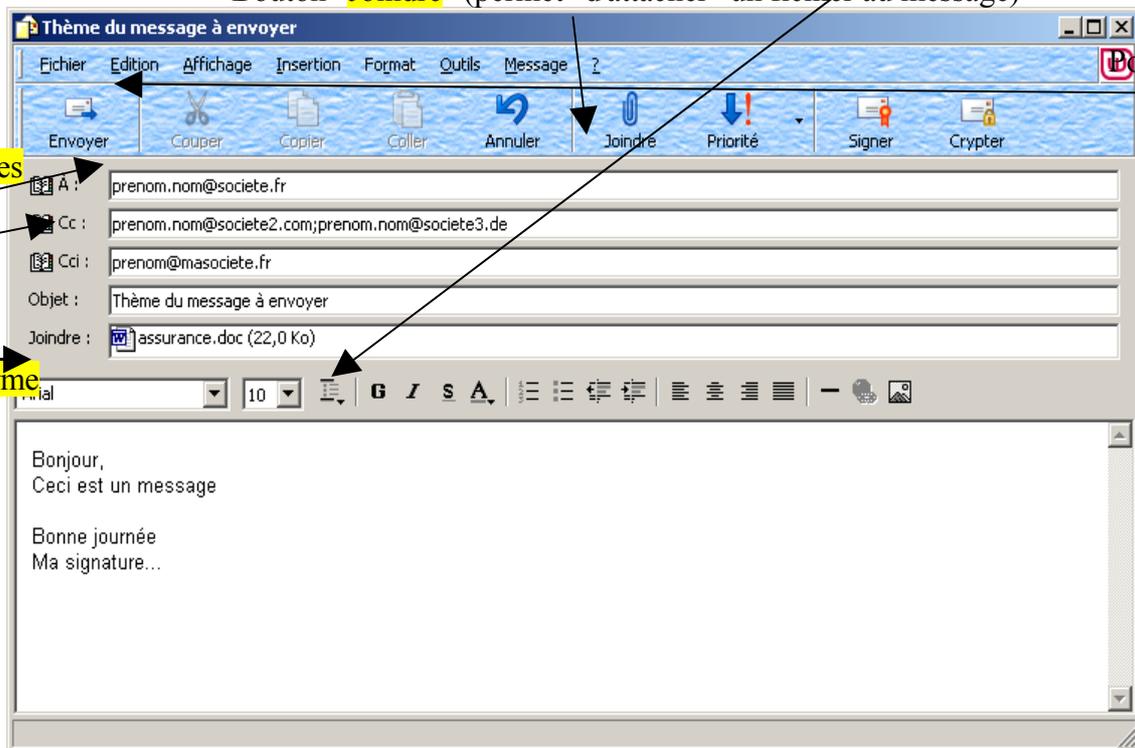
Zone de liste des messages reçus (les messages non lus sont en gras)

Fenêtre de message

Bouton "Joindre" (permet "d'attacher" un fichier au message)

Destinataires
Principal
Copies

Barre de
mise en forme



Pour envoyer
le message
Cliquez ici

L'essentiel sur le courrier électronique

Le courrier électronique est l'outil le plus répandu d'abord dans les Intranets et les réseaux des entreprises, puis pour l'extérieur (Extranets et Internet), enfin pour le particulier avec Internet. Il permet d'acheminer des notes ou du courrier entre personnes éloignées. Le nom anglais 'e-mail' est passé directement en français, de même que le @ « at » caractéristique d'une adresse électronique. Mais l'académie souhaite que l'on dise respectivement 'mel' et 'arrobisque'. Les Canadiens disent joliment 'courriel'.

L'avantage du courrier électronique sur le téléphone ou sur le fax est qu'il permet de joindre un correspondant avec des informations écrites tout comme le fax, mais qui peuvent être recopiées dans un document directement sur un traitement de texte, un tableur ou une base de données. En outre vous pouvez lire votre courrier de n'importe où dans le monde.

Les logiciels de courrier électronique permettent d'envoyer des **documents attachés** à la note principale.

Principes

Chaque connecté à Internet possède une ou plusieurs adresses de courrier Internet. On les appelle les adresses e-mail. A la différence du téléphone, le courrier électronique n'est pas anonyme dans la mesure où votre correspondant connaît votre adresse dès que vous lui adressez un message.

Ces adresses sont de la forme **nom@organisation.domaine**

[On ne peut **jamais** y voir de lettres accentuées, d'apostrophes, d'espaces ou de guillemets. Le **domaine** est un ensemble de deux, trois ou quatre lettres renvoyant à un ensemble géographique - deux lettres, comme *.fr* - ou thématique - trois ou quatre lettres, comme *.com*]

Envoyer et recevoir des courriers

Un mail contient toujours (sous la forme de champs, ce n'est autre qu'un fichier informatique...):

- l'adresse du destinataire, (champ A: ou TO:)
- le sujet du mail parfois appelé aussi objet du courrier (champ SUJET: ou OBJET:) (la nétiquette l'impose, pas la technique)

Et de façon optionnelle :

- La ou les adresses d'autres destinataires (champs CC - Carbon copy, ou BCC Blind Carbon copy, ou CCI copie invisible)
- les lignes correspondant au contenu du mail.
- Un ou plusieurs attachements qui correspondent à un ou plusieurs fichiers qui peuvent être de n'importe quelle forme (ASCII, Word, son etc).

Lorsque vous interrogez votre boîte aux lettres électronique, vous rapatriez tous les courriers qui se trouvent sur votre serveur de courrier. Lorsque vous expédiez un courrier à quelqu'un, ce courrier sera envoyé dans la boîte aux lettres de votre destinataire, jusqu'à ce que celui-ci lise son courrier.

Il faut remarquer que la boîte aux lettres de votre correspondant peut être située sur :

- son ordinateur, s'il possède un ordinateur connecté au sein d'une entreprise et qu'il dispose d'un logiciel serveur de courrier,
- sur un serveur de courrier, dans le cas contraire. Ce deuxième cas est le plus fréquent, et il est donc important de vous souvenir que le courrier électronique sera stocké sur un serveur tant que vous ne lisez pas votre courrier. Ceci en fait un outil moins sécurisé que le courrier ordinaire qui en France est garanti confidentiel par des clauses légales.

Les courriers en erreur

Quand vous avez rempli une adresse d'un destinataire qui se trouve être erronée, le serveur de courrier vous renvoie le courrier avec la raison du refus.

En général vous trouverez dans la zone sujet et dans le corps du courrier la raison du refus, que le domaine ne soit pas valable ou que la personne soit inconnue dans le domaine par exemple.

Heureusement le serveur vous renvoie le message que vous aviez expédié, vous permettant ainsi de le réexpédier sans avoir à le reformuler.

Il est important, lorsque vous expédiez un courrier volumineux demandant quelques secondes ou minutes d'envoi (cas d'un attachement), de vérifier l'adresse de votre correspondant avec un petit courrier le précédant. Cela évitera en cas d'erreur de recevoir le courrier avec un temps de réception équivalent au temps d'envoi.... et de voir ce temps tripler; par un nouveau temps de réexpédition.

Tout savoir sur le sujet : consulter le site <http://www.arobase.org>

LES RACCOURCIS CLAVIER

Chaque logiciel a ses raccourcis spécifiques, qui ne marchent pas forcément partout. Certains sont génériques..

Les raccourcis génériques

F1	Aide en ligne du programme en cours (en général aide contextuelle)
ALT + F4 (rester appuyé sur ALT puis appuyer une fois sur F4)	Fermeture du programme en cours
CTRL + F4	Fermeture de la fenêtre, ou du fichier (pour word par exemple) en cours (mais pas fermeture du programme)
ALT + TAB	Passage d'un programme ouvert à un autre
⌘ + E	Ouvre le gestionnaire de fichier ou Explorateur
⌘ + M	Nettoie le bureau (réduit toutes les fenêtres ouvertes : ne les ferme pas)
⌘ + F	Ouvre l'outil de recherche de fichier sur le disque
⌘ + R	Ouvre la fenêtre d'exécution
⌘ + L	Verrouille immédiatement l'ordinateur
⌘ (tout seul)	Ouvre le menu démarrer
CTRL + C	Copier
CTRL + V	Coller
CTRL + X	Couper
CTRL + A	Tout sélectionner
CTRL + Z	Annuler dernière action

GENERALITES SUR LE CLAVIER

Qu'est ce qu'un "[raccourci clavier](#)" ?

Un raccourci clavier est une combinaison de touches du clavier, qui, pressées ensemble, offrent une fonctionnalité (ouvrir un fichier, faire une action comme imprimer, copier, couper, coller...)

Comment faire un [raccourci clavier](#) ?

Les raccourcis clavier sont en général la combinaison de une ou plusieurs touches normalement inactives lorsqu'elles sont pressées seules, avec une touche active. Aussi, la meilleure façon de faire un raccourci clavier consiste à presser D'ABORD la (ou les) touche(s) inactives (SHIFT (ou MAJ), CTRL, ALT, ALT GR, Touche Windows , DE RESTER APPUYÉ, PUIS DE PRESSER LA TOUCHE ACTIVE (en général une lettre, une action (suppr, inser...) ou une touche de fonction - F1 à F12 sur la ligne du haut du clavier)

[Les raccourcis claviers utiles : cliquez ici](#)

Les touches du clavier

esc		F1	F2	F3	F4		F5	F6	F7	F8		F9	F10	F11	F12		impr écran	Arrêt défil	Pause		verr num	maj lock	arrêt défil		
²	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	°	+	<--				inser	home	pgup		verr num	/	*	-	
tab	A	Z	E	R	T	Y	U	I	O	P	¨	\$	entrée				suppr	fin	pgdn		7	8	9	+	
maj lock	Q	S	D	F	G	H	J	K	L	M	%	µ											4		5
maj	<	W	X	C	V	B	N	?	.	/	§	maj ou shift						^			1	2	3	entr	
ctrl		alt	barre d'espace						alt gr		bouton droit souris	ctrl		<	v	>		0	.						

les touches de fonction													
F1	F2	F3	F4		F5	F6	F7	F8		F9	F10	F11	F12
servent de touches complémentaires programmables par les logiciels (word, excel, etc...) et ont donc des fonctionnalités différentes selon les cas. Normalement, F1 sert toujours à l'AIDE													

les touches d'action (ou de déplacement)									
esc									
			<-- (ou backspace)				inser	home	pgup
tab			entrée				suppr	fin	pgdn
								^	
		barre d'espace					<	v	>

la touche "esc" (ou échap., ou échappement) permet d'arrêter une action ou de l'annuler

la touche "tab" (tabulation) permet dans un traitement de texte d'avancer le point d'insertion jusqu'à la prochaine marque de tabulation (par défaut, 2,5 cm) ; dans un autre type de programme, elle permet de passer d'un champ à un autre ; combinée avec la touche "ALT", elle permet de basculer d'un programme ouvert à un autre

la touche backspace (<-->) permet d'effacer le caractère à la GAUCHE du point d'insertion

la touche suppr (ou del) permet d'effacer le caractère à la DROITE du point d'insertion

la touche inser permet de basculer en mode traitement de texte entre le mode INSERTION et le mode REFRAPPE (voir la barre d'état tout en bas). Le mode normal est le mode INSERTION (tout caractère frappé s'insère au niveau du point d'insertion et chasse les caractères à sa droite). En mode REFRAPPE, tout caractère frappé EFFACE le caractère à sa droite. Combinée avec la touche "SHIFT" (ou MAJ) = COLLER

la touche HOME (ou flèche vers le nord ouest) : revient au début de la ligne. Combinée à la touche CTRL, revient au début du document ; combinée avec les touches SHIFT et CTRL : sélectionne le texte à partir du point d'insertion jusqu'au début.

la touche FIN : part à la fin de la ligne. Combinée à la touche CTRL, part à la fin du document ; combinée avec les touches SHIFT et CTRL : sélectionne le texte à partir du point d'insertion jusqu'à la fin.

les touches page up et page down : monte ou descend de quelques lignes (variable selon le logiciel : en général 5 à 15 lignes)

barre d'espace / touche entrée et curseur (flèches de déplacement). Notez que la touche entrée est doublée sur le pavé numérique et que, quand le pavé numérique est désactivé (touche verr num), le pavé numérique fait office de flèches de déplacement)

les touches du pavé alphabétique												
²	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	°	+
		A	Z	E	R	T	Y	U	I	O	P	~ \$
maj lock		Q	S	D	F	G	H	J	K	L	M	% μ
maj	<	W	X	C	V	B	N	?	.	/	§	maj ou shift

En mode normal, c'est le caractère du BAS de la touche qui s'imprime. Pour simplifier, les minuscules n'ont pas été imprimées sur la plupart des touches, seules les majuscules sont visibles en HAUT des touches, accessibles soit par la pression continue et préalable d'une quelconque des touches "MAJ" (ou "SHIFT") de part et d'autre du pavé, soit par l'utilisation du mode MAJ LOCK (ou CAPS LOCK) (ou symbole cadenas). Lorsque ce mode est actif, la lumière en haut du pavé numérique s'allume et c'est comme si une touche SHIFT était enfoncée. Ce mode s'éteint, selon les modèles de clavier soit par une pression sur MAJ LOCK, soit par une pression sur une des touches SHIFT

les touches de combinaison (d'altération)												
maj												maj ou shift
ctrl		alt	barre d'espace					alt gr		 bouton droit souris	ctrl	

Ces touches, utilisées seules, sont **inactives** ou ne modifient rien. Seules les deux touches Microsoft () et leur voisine "bouton droit de la souris" (ou "menu contextuel" , représenté par une icône symbolisant un menu et une flèche) font respectivement :

pour  ouvrir le menu Démarrer (remarquez que le menu ne s'ouvre qu'au moment où vous lâchez la pression, preuve que ce bouton est surtout conçu pour combiner avec une autre touche, qu'il attend dans ce cas)

pour  même action qu'un clic du bouton droit de la souris au niveau du point d'insertion (c'est-à-dire ouverture d'un menu contextuel, ne comprenant que les actions les plus courantes)

Les touches SHIFT (ou MAJ ou \hat{u}), CTRL (lire "Control") ou ALT sont parfaitement inactives lorsqu'elles sont utilisées toutes seules. Vous pouvez les presser, les tenir appuyées, puis aller chercher l'autre touche pour le raccourci clavier

Notez que si les touches CTRL et SHIFT (\hat{u}) sont identiques de part et d'autre de la barre d'espace, les deux touches ALT sont DIFFÉRENTES : celle de gauche, ALT (tout court), pour Alternate, est la touche Alt classique, celle de droite s'appelle ALT GR, pour Alternate Graphics, prononcez "Alt graphique", est utilisée pour les raccourcis d'appel aux caractères spéciaux (comme @ : ALT GR + à)

Situé à l'extrême droite du clavier, le pavé numérique double les caractères CHIFFRES qui se trouvent sur la premières lignes du pavé alphabétique, mais que l'on doit alors "shifter" (appuyer sur SHIFT ou MAJ). Le pavé numérique ne fonctionne en mode CHIFFRES que si la lumière "Verr Num" est allumée : appuyez sur la touche "Verr num" (ou Num Lock sur certains claviers) pour basculer l'état de la lumière [Note : si la lumière ne bouge pas alors que l'on appuie sur la touche Verr Num, c'est une indication caractéristique du blocage de votre poste = c'est une des actions que les informaticiens font pour détecter une panne]

Les quatre opérations arithmétiques sont présentes (attention, le signe "multiplié" est une étoile = * ; le signe "divisé" est une barre oblique = /). Il se peut que la virgule (symbolisée à l'américaine par un point à côté du zéro) soit mal configurée selon les logiciels, et affiche un point au lieu d'une virgule ou vice-versa. Notez que le bouton "Entrée" a exactement les mêmes fonctionnalités que le bouton "Entrée" (ou "Retour") du pavé alphabétique.

le pavé numérique			
verr num	maj lock	arrêt défil	
verr num	/	*	-
7	8	9	+
4	5	6	
1	2	3	entr
0		.	

les touches pré-programmées "à voyant lumineux"

																impr écran	Arrêt défil	Pause		verr num	maj lock	arrêt défil	
																				verr num			
maj lock																							

Les touches "Pause" et "Impr Écran" n'ont que peu d'intérêt dans les fonctionnalités que vous utilisez
 "Pause" en a beaucoup en programmation, car elle permet, combiner avec la touche CTRL, d'arrêter un processus ;
 "Impr Ecran" fait une copie de l'écran que vous pouvez "coller" dans une application, ALT + "Impr Ecran" fait une copie de la fenêtre active (juste le logiciel que vous êtes en train d'utiliser, contrairement à "Impr Ecran" tout seul, qui copie tout le bureau)
 Les trois autres touches commandent les trois petites lumières qui sont au dessus du pavé numérique.
 Maj Lock ou Caps Lock, ou symbole cadenas, verrouille le clavier en mode MAJUSCULES
 Verr Num indique que le pavé numérique est en mode CHIFFRES (et non en mode flèches de déplacement)
 Arrêt défil ou Scroll Lock, est une fonctionnalité qui n'a plus cours de nos jours (elle bloquait le défilement de l'écran dans le cas de listing trop long)

Exercices pratiques :

- Est-ce que la revue "Banque" a un site ? si oui, quel est son contenu ?

Solution : www.revue-banque.fr/

Contenu payant, mais sommaire et résumé en ligne avec moteur de recherche depuis 1997

- Retrouver ce site via un moteur (type Google) (quelle est votre stratégie de recherche ?)

Solution : requête [Revue Banque] (et non banque tout seul). Limiter à Pages France. Profitez-en pour tester l'outil "Pages Similaires". Essayer en mettant des guillemets autour de la requête (remarquer le nombre de réponses)

Essayer sur d'autres moteurs (exalead : www.exalead.fr , voila : www.voila.fr ...)

- puis via un annuaire (type Yahoo)

Essayer par l'outil de recherche dans l'annuaire

Essayer par l'annuaire lui-même (par le plan de classement)

[Commerce et économie](#) > [Finance et bourse](#) > **Actualités et médias**

Remarquer les autres sites proposés au même niveau du plan de classement et naviguer dans les rubriques connexes

- Trouver le code monétaire et financier à jour

Solution : <http://www.legifrance.gouv.fr>

Existe-t-il en anglais ?

(non officiellement. Via google, on trouve un site privé qui l'a traduit en partie :

<http://www.garantiedesdepots.fr/>) http://www.garantiedesdepots.fr/spip/rubrique.php3?lang=en&id_rubrique=20&id_article=

- Trouver des lois bancaires d'autres pays

Solution : trouver ce lien <http://rechtsinformatik.jura.uni-sb.de/cbl/cbl-statutes.php> dans la base de connaissance du Laboratoire de Droit Economique Gabriel Lippmann (Luxembourg)

Autre ressource possible : <http://www.hg.org/banking.html>